

Questionnaire sur le programme d'études

1. Comment sont classifiées les écoles publiques de la province de Québec ?

Les écoles publiques de la province de Québec comprenant les écoles élémentaires, les écoles modèles et les écoles académiques. Le programme d'études doit en conséquence se diviser en cours élémentaire, cours modèle et cours académique.

2. Y a-t-il différentes sortes d'écoles élémentaires ?

Oui ; il y a les écoles élémentaires du *premier degré* et celle du *second degré*.

3. De combien d'années est constitué le cours élémentaire, *premier degré* ?

Le cours élémentaire, *premier degré*, comprend trois ans.

4. De combien d'années est constitué le cours élémentaire, *second degré* ?

Le cours élémentaire, *second degré*, comprend une année de plus que le cours élémentaire, *premier degré*, c'est-à-dire, quatre années.

5. De combien est constitué le cours modèle ?

Le cours modèle comprend six années : les quatre du cours élémentaire et deux autres qui lui appartiennent en propre.

6. De combien d'années est constitué le cours académique ?

Le cours académique est constitué des six années des cours précédents et de deux autres qui lui appartiennent en propre.

7. Qu'entend-on par élève de première année, de seconde année, etc, etc ?

Un élève de première année est un élève qui a à étudier les matières fixées pour la première an-